

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille dix neuf, le huit février à 18h30,

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 57 Présents à la séance : 44
DATE DE LA CONVOCATION	01/02/2019
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	15/02/2019

OBJET :

Modification du tableau des effectifs - Création et transformation de postes

Étaient présents :

M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , Mme Marie-Christine LAZARO , Mme Marie-José ALLEMAND , Mme Laurence ALLIX , M. Jean-Michel ARNAUD , Mme Catherine ASSO , M. Serge AYACHE , M. Fernand BARD , M. Michel BERAUD , M. Philippe BIAIS , M. Daniel BOREL , Mme Martine BOUCHARDY , M. Claude BOUTRON , M. Jean-Louis BROCHIER , M. Rémi COSTORIER , M. Jean-Pierre COYRET , M. François DAROUX , M. Roger DIDIER , Mme Françoise DUSSERRE , M. Denis DUGELAY , Mme Bénédicte FEROTIN , Mme Raymonde EYNAUD , M. Roger GRIMAUD , Mme Maryvonne GRENIER , M. Mickaël GUITTARD , M. Michel GAY-PARA , Mme Annie LEDIEU , Mme Rolande LESBROS , M. Pierre-Yves LOMBARD , M. Frédéric LOUCHE , M. Julien NANTAS , M. Jean-Pierre MARTIN , M. Jérôme MAZET , M. Vincent MEDILI , M. Claude NEBON , M. Remy ODDOU-STEFANINI , Mme Monique PARA-AUBERT , Mme Monique PARA , M. Pierre PHILIP , Mme Sarah PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , M. Francis ZAMPA
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Aïcha-Betty DEGRIL procuration à Mme Raymonde EYNAUD, M. Daniel GALLAND procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, M. Christian HUBAUD procuration à M. Roger DIDIER, Mme Sylvie LABBE procuration à Mme Marie-Christine LAZARO, M. Maurice MARCHETTI procuration à Mme Rolande LESBROS, Mme Martine PAUL procuration à M. Jean-Michel ARNAUD, M. Stéphane ROUX procuration à M. François DAROUX

Absent(s) :

M. Claude FACHE, Mme Elsa FERRERO, M. Mikaël GARNIER, Mme Nadège MICHEL, Mme Delphine NAL, M. Jean-Pierre TILLY

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Bénédicte FEROTIN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Le tableau des emplois et des effectifs est une obligation réglementaire. Il permet de disposer d'un état général du personnel notamment concernant le nombre d'emplois permanents par filière, par cadre d'emploi et par grade.

Ce dernier doit être mis à jour régulièrement au gré des situations l'impactant telles que les créations et suppressions d'emplois, avancements de grade, promotions internes.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des Fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34 prévoyant la création d'emplois par l'organe délibérant,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu les besoins des services,

Décision :

Il est proposé, sur avis favorable de la Commission Développement Économique, Finances et Ressources Humaines réunie le 30 janvier 2019, d'autoriser Monsieur le Président de modifier le tableau des effectifs comme suit :

ARTICLE 1 : modification des postes suite aux CAP du 12 octobre 2018.

CRÉATION	SUPPRESSION
1 poste d'Adjoint Administratif Principal 1ere classe TC	1 poste d'Adjoint Administratif Principal 2eme classe TC
4 postes d'Adjoint Technique Principal 1ere classe TC	4 postes d'Adjoint Technique Principal 2eme classe TC
1 poste d'Agent de Maîtrise principal TC	1 poste d'Agent de Maîtrise TC
1 poste d'Attaché Principal TC	1 poste d'Attaché TC

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

1 poste d'ingénieur Hors Classe TC	1 poste d'Agent d'Ingénieur Principal TC
1 poste d'Agent de Maîtrise TC	1 poste d'Adjoint Technique Principal 2eme Classe TC

ARTICLE 2 : Conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 8 novembre 2018 relative à la prise de Compétence Facultative du Système d'Information Géographique (SIG) à compter du 1er janvier 2019, le géomaticien, technicien territorial, affecté à cette mission est transféré au sein des effectifs de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance à cette même date.

Compte tenu de ces décisions, le tableau des effectifs budgétaires de la collectivité est ainsi arrêté.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :
- POUR : 51

La Vice-Présidente



Monique PARA

Transmis en Préfecture le : 14 FEV. 2019

Affiché ou publié le :

14 FEV. 2019